



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PAYSAGES  
NOCTURNES**



**Les « paysages nocturnes » sont de plus en plus mobilisés comme biens environnementaux à part entière.**



**L'éclairage nocturne perturbe la faune et la flore et il est une contrainte pour le repos et la vue des êtres humains. Chaque organisme est conditionné pour recevoir une certaine quantité de lumière. L'alternance entre le jour et la nuit (cycle circadien) est indispensable à tous les organismes vivants.**

**À travers la défense de la qualité de la nuit, c'est aussi l'accès au ciel étoilé qui place la dimension nocturne du paysage désormais au cœur de plusieurs politiques de gestion de l'environnement.**



*"C'est l'information qui sauve la nature" (Ch. de Gaulle)*

# LES ÉTOILES DISPARAISSENT!

La nuit s'éclaircit, les étoiles s'éteignent! L'éclairage public et publicitaire s'intensifie grâce aux énergies nouvelles. Présence des excès dans les villes et dans les campagnes est une forme de

## PROTECTION DE LA NATURE

À ans 10 ans les étoiles auront disparu du ciel des pays industrialisés si l'on ne prend conscience dès maintenant de cette modification profonde de l'environnement. Vous qui aimez la nature, vous protégez les animaux et les plantes. Protégez aussi

### LE CIEL ÉTOILE

Interdisez pour que soient installés des lumières artificielles distantes. Protégez votre sommeil.

Traitez comme autrefois votre opinion: M. J. C. Section Astro. 1999, rue de l'Europe 78170. Rambouillet. Ouvrez le Samedi après-midi.

Depuis les années 70, s'est développé un processus de protection et de labellisation de territoires garants d'un accès privilégié à un environnement nocturne épargné par la lumière artificielle.

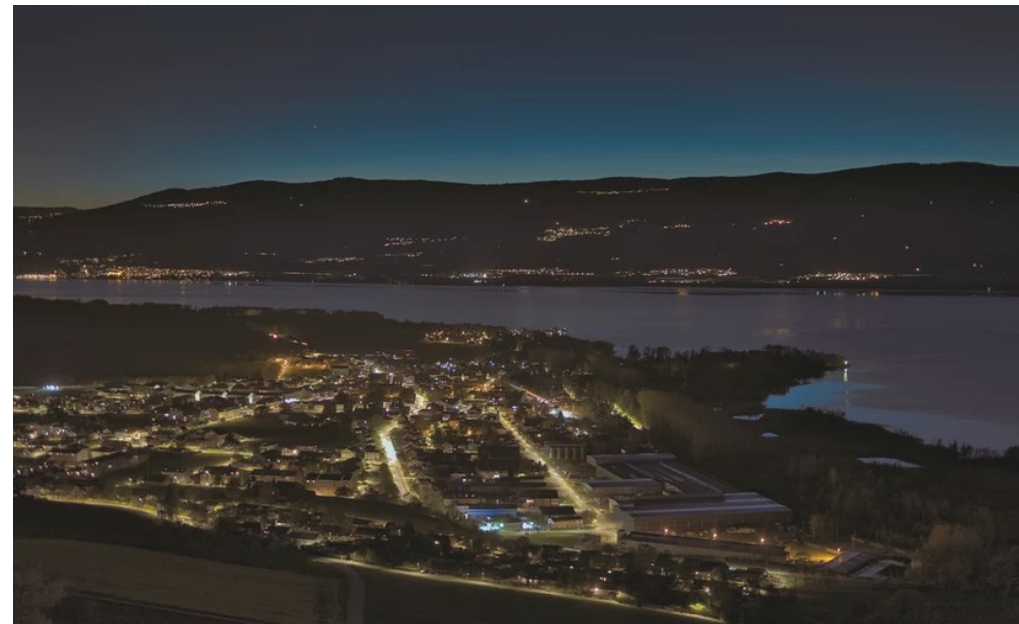




**préserver l'obscurité,  
c'est offrir  
un certain silence,  
un apaisement ...  
par rapport au bruit et au  
mouvement de la journée.**




**préserver l'obscurité,  
c'est aussi respecter un  
monde rural et une mise à  
distance parfois  
recherchée de la ville**



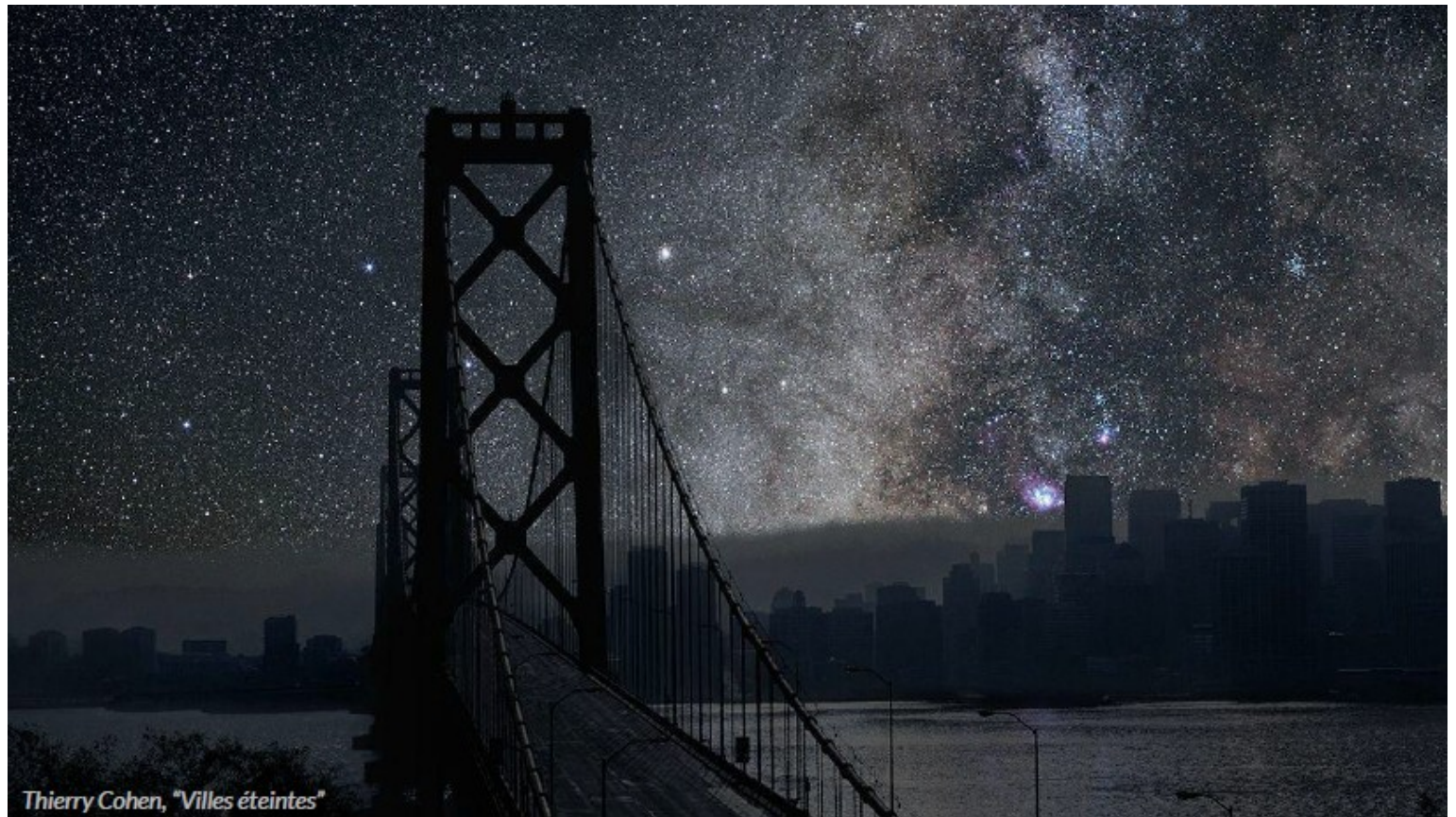


# Paysages nocturnes



La présence des étoiles a toujours émerveillé et intrigué  mais elle permet aussi de se guider et de se repérer grâce à un certain halo lumineux plus ou moins dense.

Dans les paysages nocturnes, elle ouvre notre espace de perception et donne une nouvelle profondeur à notre environnement.



Thierry Cohen, "Villes éteintes"

**Cependant la lumière artificielle par sa diffusion dans l'atmosphère prend le pas sur ce halo lumineux participant à la fermeture astronomique.**





**La nuit, le regard se perd dans l'obscurité  
ou se focalise sur des éléments lumineux.  
Les lumières, qu'elles soient ponctuelles ou diffuses,  
deviennent alors nos principaux repères.**





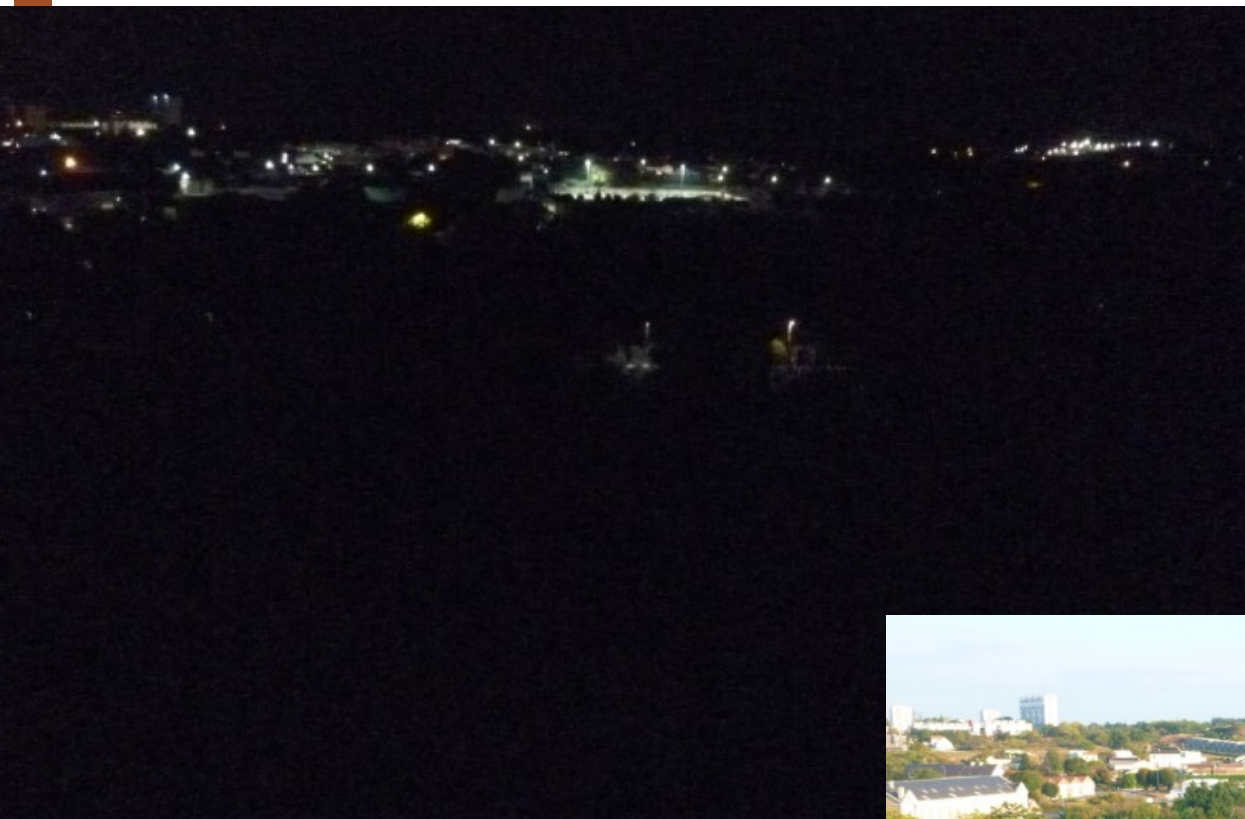


- Une certaine vision dans l'obscurité est possible grâce :**
- à la pupille qui se dilate et laisse pénétrer une plus grande quantité de lumière dans l'œil**
  - au pourpre rétinien qui intervient dans la vision crépusculaire.**

**Le processus d'adaptation à l'obscurité prend de 20 à 30 minutes en moyenne.**



**afin d'appréhender un  
paysage nocturne,  
> notre mémoire des  
lieux est sollicitée**

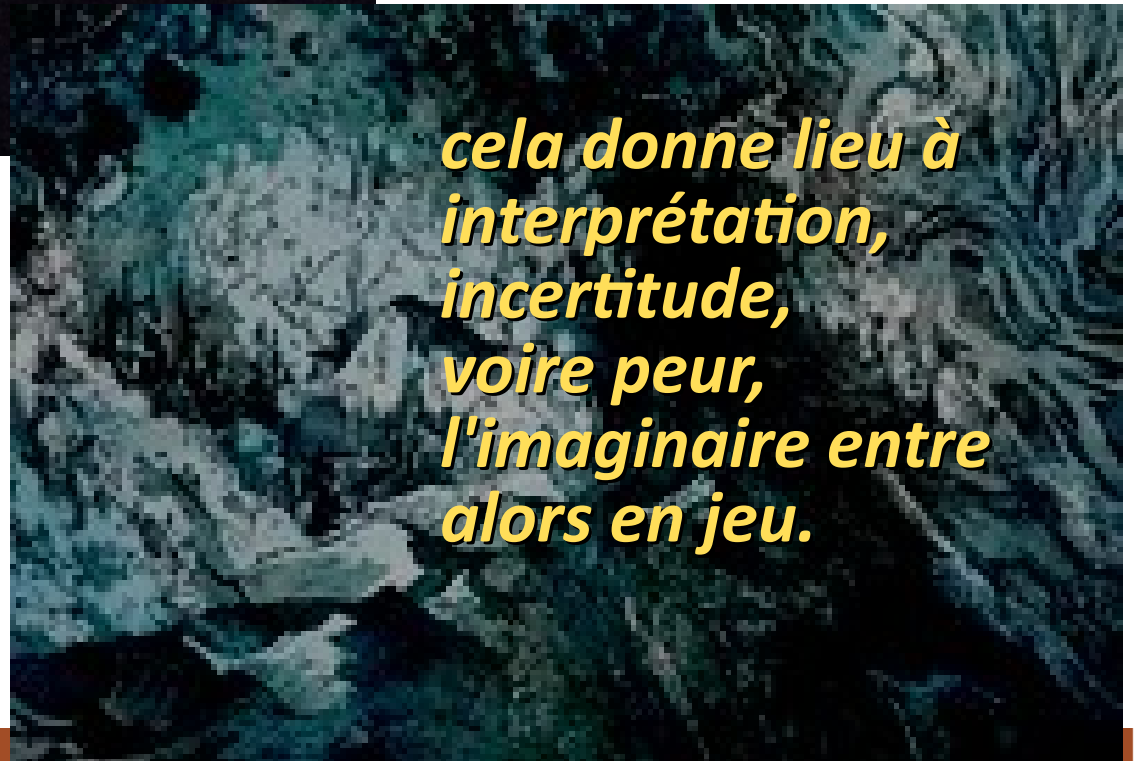


**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



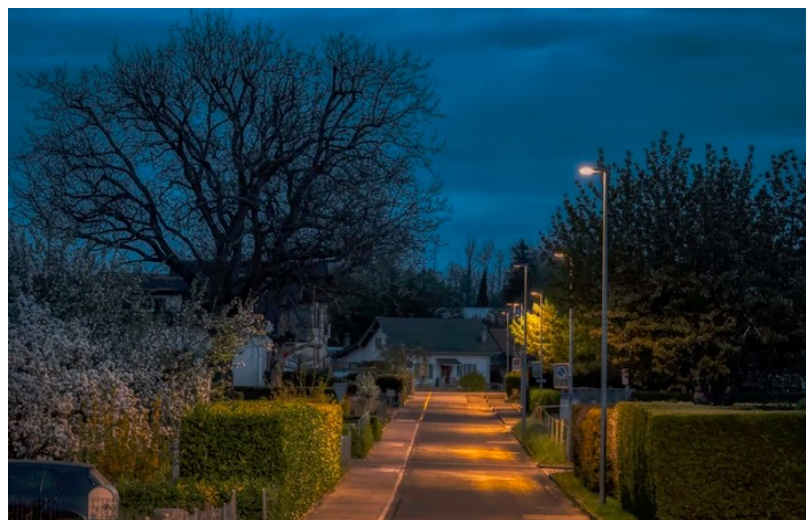
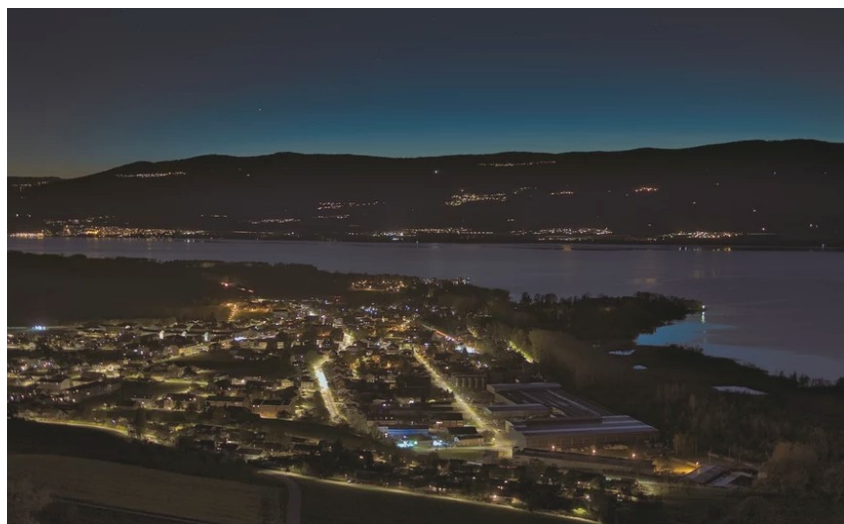
**afin d'appréhender un  
paysage nocturne,  
> nos autres sens sont  
alors déployés  
les sons, le vent, les  
odeurs, le touché,  
certains mouvements...**



***cela donne lieu à  
interprétation,  
incertitude,  
voire peur,  
l'imaginaire entre  
alors en jeu.***



**La Convention Européenne du Paysage, définit le paysage nocturne comme la nuit telle qu'elle est perçue par l'humain, à travers ses différentes représentations.**



**Le jour, la lumière et les ombres en fonction de plans successifs, nous permettent d'apprécier les couleurs, les distances, les proportions et de comprendre les éléments géographiques et la composition d'un paysage.**



Mais dans l'ombre et le noir le soir venu face à ce paysage, l'œil ne distingue plus l'ensemble des plans successifs qui, le jour, composent les paysages. Tout ne fait plus qu'un.

L'obscurité relie les éléments et efface l'enchaînement, les variations de formes et les couleurs que l'œil parvient à distinguer le jour.





- Les différents plans :
- les marais (miroirs du ciel)
  - les berges enherbées
  - les ombres qui permettent d'appréhender la topographie
  - la forêt au loin
  - la silhouette urbaine
  - la ligne d'horizon
  - le ciel

- Les différents plans :
- les marais (miroirs du ciel)
  - les berges enherbées
  - les ombres qui permettent d'appréhender la topographie
  - la forêt au loin
  - la silhouette urbaine
  - la ligne d'horizon
  - le ciel



- Les différents plans :
- la rivière (miroir du ciel)
  - la berge enherbée
  - la prairie
  - une haie bocagère avec ses arbres
  - l'usine et ses fumées
  - la forêt au loin
  - la ligne d'horizon
  - le ciel



- Les différents plans :
- la rivière (miroir du ciel)
  - la berge enherbée
  - la prairie
  - une haie bocagère avec ses arbres
  - l'usine et ses fumées
  - la forêt au loin
  - la ligne d'horizon
  - le ciel





**La présence des lumières nous sécurise.**

**Dans un territoire elle définit notre lieu de vie, arpenté et connu. L'éclairage nocturne y est très présent ; éclairage public ou privé, voitures, enseignes...**

**Les espaces laissés dans le noir, comme les forêts, les champs, les fonds de vallées, éloignés des lieux habités, restent des lieux peu appréhendés par les êtres humains.**

**Les paysages nocturnes abritent une vie faunistique et floristique nocturne, majoritairement inconnue des habitants, rarement visible, souvent imaginée et rêvée.**

**Nous avons pris l'habitude d'habiter et de transformer les lieux sans prendre toujours la mesure des effets de notre présence...**





**La lumière offre confort et sécurité mais elle engendre de nombreux problèmes identifiés sur l'aspect ou le comportement de la faune et de la flore.**

**Quelques chiffres :**

- plus de 30% des animaux vertébrés et 65% des invertébrés sont nocturnes**
- depuis plus de 10 ans le nombre des points lumineux a augmenté de 30 % en France**
- la lumière nocturne est la deuxième cause de mortalité chez les insectes après les pesticides**
- la pollinisation est réduite dans les espaces éclairés (*62 % de visites en moins et 13 % de fruits en moins*)**

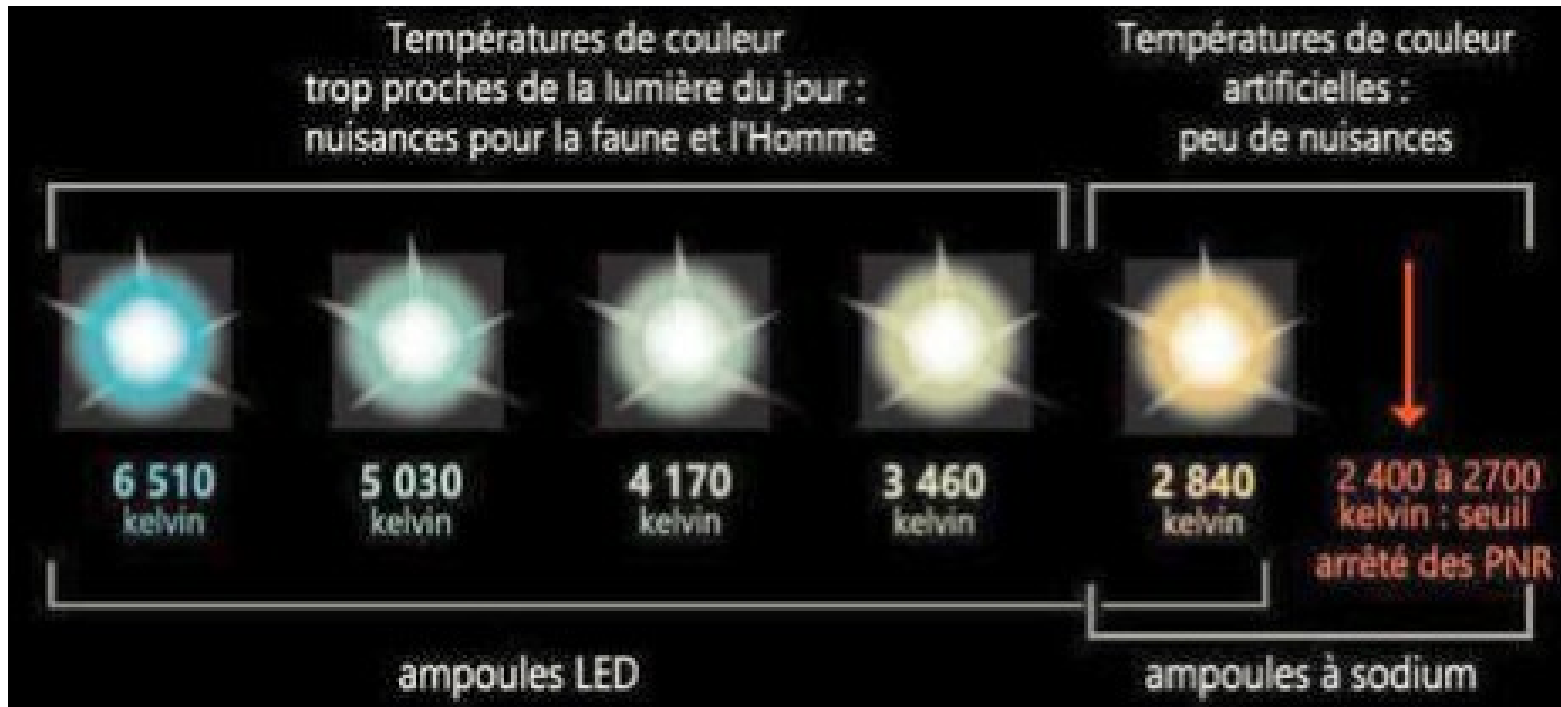




## Quelques exemples :

- la période de reproduction est liée à la quantité de lumière chez une grande partie des oiseaux
- la perception des couleurs étant altérée, certaines espèces d'oiseaux ne distinguent plus la nourriture ou n'arrivent plus à se diriger
- certains rongeurs ou amphibiens deviennent des proies plus vulnérables aux rapaces
- les cervidés se replient sur des zones plus sûres, ce qui restreint leurs déplacements
- attirés par la source lumineuse, les insectes peuvent tourner jusqu'à épuisement, être brûlés ou happés par un véhicule...
- la croissance et le fleurissement des végétaux sont en partie liés aussi à la durée de l'obscurité nocturne
- pour l'Homme, trouble rétinien ou trouble du sommeil

# En travaillant sur la température de couleur de l'éclairage nocturne, on peut réduire certains effets...



... cependant, ils ne sont pas toujours compatibles avec les économies d'énergie souhaitables.



# Réglementation

*Projet de loi*



**biodiversité**

*Pour la reconquête de la biodiversité,  
de la nature et des paysages*



@ecologiEnergie

#LoiRoyal2



La « loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » (loi n° 2016-1087 du 8 août 2016) reconnaît la spécificité des paysages nocturnes et de l'environnement nocturne.



**Les « paysages nocturnes » font partie du patrimoine commun de la nation !**

La nuit est entrée dans le débat public par le biais de la pollution lumineuse. Elle s'affirme aujourd'hui sur le thème plus global de l'environnement nocturne





**Il y est demandé la limitation de la pollution lumineuse**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquelles ils participent font partie du patrimoine commun de la nation**

**Articles 5 :**

**il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement, y compris nocturne**

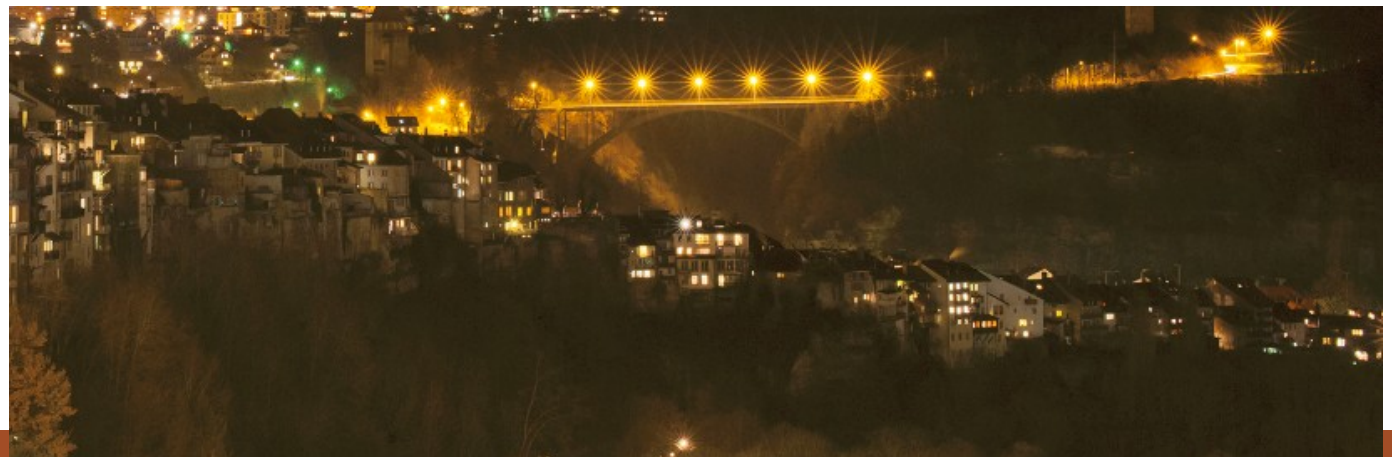




## Article 17 :

la trame verte et bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à sa préservation, à sa gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles en milieu rural, ainsi que la gestion de la lumière artificielle la nuit

> La trame noire s'inscrit dans les logiques de réservoirs et de corridors écologiques qui désignent des espaces concernés par un besoin particulier d'obscurité.







**L'arrêté du 27 décembre 2018, renforce la démarche de réduction de la pollution lumineuse de l'éclairage nocturne**

**Définition de normes techniques et des plages d'extinction pour l'éclairage extérieur présentant un danger ou un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore.**

***> des adaptations locales plus restrictives peuvent être prises par le préfet pour tenir compte de sensibilité particulière aux effets de la lumière d'espèces faunistiques et floristiques***



**De par le clignotement, les parcs éoliens participent à la pollution nocturne et à l'altération des paysages de nuit.**



**Cependant, ces paysages nocturnes sont rarement étudiés dans les études environnementales relatives à l'implantation d'éoliennes !**





# merci de votre attention

**Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex  
[www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*